

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 9 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclamations 30
Faits divers 15

RÉSERVES SONT FAITES

On ne peut refuser la publication
des insertions reçues et surmises payées
avant leur insertion dans ce journal.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Décembre 1876.

LA CONFÉRENCE.

Nous avons eu pendant quelques jours des dépêches très-rassurantes de Constantinople ; il semblait que l'entente la plus complète régnait entre les diplomates, et que tout allait s'arranger au gré de chacun. Aujourd'hui, en même temps que se tient une nouvelle séance, l'Agence Havas nous annonce que la dernière concession de la Russie est d'accepter une occupation par des troupes neutres. Une autre dépêche de Constantinople nous dit que « la Porte refuse de se prêter à aucune occupation étrangère. »

D'un autre côté, la *Correspondance politique* de Vienne, en général très-bien informée, publie la dépêche suivante, qu'elle a reçue de Saint-Petersbourg :

« Les renseignements répandus à Paris sur les délibérations de la conférence préliminaire doivent être accueillis avec la plus grande précaution.

Dans nos cercles compétents, on déclare notamment, sur la foi de rapports directs arrivés de Constantinople, que toutes les informations suivant lesquelles une augmentation du territoire du Monténégro aurait été résolue dans la séance tenue le 13 décembre par la conférence préliminaire sont tout-à-fait prématurées.

Les délibérations positives de cette séance se sont bornées au règlement de l'affaire des lignes de démarcation à établir sur les deux théâtres de la guerre et à la présentation des rapports consulaires relatifs à ce sujet.

La question monténégrine n'a pas été touchée. D'après le programme de la conférence préliminaire, si on peut, en général, parler d'un programme pour elle, la question des garanties doit former le dernier point des délibérations.

Il y a, d'ailleurs, plusieurs projets de garanties sur le tapis. Pour le moment, la disposition à se faire des concessions réciproques existe en effet. Dans les conversations non officielles que les plénipotentiaires tiennent entre eux, la combinaison d'une occupation éventuelle par une puissance non directement intéressée occupe dans une certaine mesure le premier plan.

Ainsi, voilà de deux côtés des renseignements nouveaux indiquant que les travaux des diplomates sont beaucoup moins avancés qu'on ne l'avait cru, et que les questions les plus importantes restent encore à résoudre.

Avec la question de l'occupation, même par des troupes neutres, la conférence va se trouver dans une impasse dont il nous paraît difficile de sortir.

La Russie accepte les troupes neutres, c'est sa dernière concession ; mais il s'agit d'abord de trouver un Etat neutre qui veuille se charger de cette occupation, et nous ne croyons pas qu'aucun soit assez fou pour s'engager dans de pareils embarras. Dans cette question, il n'y a de puissances neutres que celles qui n'ont aucun intérêt aux affaires d'Orient ; or, comment leur demander d'intervenir au lieu et place des intéres-

L'Italie, dit-on, propose une occupation par les troupes roumaines. Mais la Roumanie n'est pas neutre, puisqu'elle a formulé aussi des réclamations à Constantinople ; et d'ailleurs, en l'état présent des choses, comment douter qu'elle ne soit l'avant-garde de la Russie ?

La conclusion est donc qu'on ne trouvera probablement pas d'Etat neutre disposé à se charger de cette lourde besogne.

D'ailleurs, à quoi sert de discuter qui fera cette occupation ? L'Europe se trouve en présence de la circulaire de Savfet-Pacha, qui déclare officiellement repousser toute occupation étrangère, de quelque part qu'elle vienne.

A supposer donc que la conférence arrive à s'entendre sur un mode d'occupation, soit par une puissance, soit par une autre, elle se heurtera aux résistances obstinées de la Porte.

Si l'on veut éviter la guerre entre la Russie et la Turquie, il faut que l'Angleterre emploie son influence sur le Divan à amener une concession sur ce point. La Russie ne cédera plus rien sur la question des réformes et sur les moyens de les mettre en pratique. Si on ne trouve pas une autre garantie que l'occupation étrangère, ou si l'on n'a même pas la Porte à y consentir, nous ne voyons pas comment la conférence pourra réaliser son programme et obtenir le maintien de la paix.

Chronique générale.

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« Nous avons déjà dit combien était invraisemblable le bruit répandu par certains journaux que M. Jules Simon avait promis de se présenter chaque quinzaine devant les gauches pour leur expliquer sa conduite et leur rendre compte de son mandat impératif. Si l'on eût voulu être dans le vrai, on aurait pu dire que M. Jules Simon avait fait savoir à ses collègues que plus que jamais il désirait les voir et s'éclairer de leurs conseils et de leurs lumières. »

M. le général Berthaut aurait dit à ses amis qu'il s'attendait à une attaque prochaine et à fond de train, de la part des gauches, qui l'obligerait probablement à abandonner son portefeuille.

Voilà déjà M. Jules Simon bien embarrassé. Ses antichambres ne désemplassent plus des solliciteurs qui ont pris au pied de la lettre les promesses contenues dans sa déclaration.

Nous devons reconnaître cependant que quelques-uns d'entre eux n'obéissent qu'à une pensée politique. C'est ainsi que l'*Union de Vaucluse* nous apprend que MM. Gent et Poujade sont allés, l'un portant l'autre, demander au ministre de l'intérieur la destitution des maires conservateurs de Vaucluse et leur remplacement par leurs amis.

L'élection rendue nécessaire par l'invalidation de M. du Demaine est proche. Mais nous pensons que les démarches des députés radicaux de Vaucluse seront inutiles. La destitution de tous les maires conservateurs a été opérée déjà dans toutes les communes où cela était possible. M. de Marcère s'est chargé de cette triste besogne.

Que dire ensuite de ces fiers républicains qui répudient, avec l'indignation des âmes vertueuses, tout ce qui rappelle les candidatures officielles et qui préparent avec tant de soins le terrain électoral ?

On lit dans la *Correspondance universelle* :

« On paraît beaucoup insister, dans différentes régions parlementaires, sur la nécessité d'une disposition additionnelle à la Constitution permettant de trancher, au moyen d'une commission nommée par les bureaux des deux Chambres, les conflits qui pourront être soulevés au Sénat à l'occasion du budget. »

M. Gambetta a beaucoup exhorté ses amis des gauches à se montrer conciliants, au moins jusqu'au moment où la majorité du Sénat aura été modifiée.

La transaction proposée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui voudrait que le Sénat se bornât à rétablir les crédits nécessaires au fonctionnement des lois existantes, notamment ceux relatifs aux armées militaires, paraît avoir exercé une légitime influence sur un grand nombre de membres de la haute Chambre, dont la majorité ne veut, avant tout, que faire constater que le Sénat a des droits égaux à ceux de la Chambre des députés en matière de finances.

L'IMPÔT SUR LE SEL.

La Chambre des députés a terminé la discussion ou plutôt le vote sans discussion du budget des recettes.

Il n'y a eu, en effet, de débat sérieux que sur un seul point, et ce débat, ou plutôt le vote qui l'a suivi a été un premier échec pour le cabinet du 12 décembre.

La commission du budget proposait la suppression d'une surtaxe de deux centimes et demi par kilogramme sur le sel. Deux centimes et demi par kilogramme, il faut avouer que cela n'est pas bien lourd et que le dégrèvement de cette surtaxe ne va pas apporter un grand soulagement aux contribuables.

Combien consommez-vous de livres de sel par an ? vous aurez un centime et quart de moins à payer par livre, ou plutôt vous n'aurez rien de moins à payer, car le marchand ne va pas diminuer pour cela le prix du sel.

M. Gambetta, laissant de côté la question économique, a réclamé l'abolition de cette surtaxe comme *don de joyeux avènement de la République*. L'argument était sans réplique, et la majorité républicaine a docilement voté la suppression que voulait M. Gambetta.

En vain, M. le ministre des finances, M. Mathieu-Bodet et M. Malartre ont objecté, ce qui était trop évident, que cette suppression allait rompre l'équilibre d'un budget mis si difficilement en équilibre. M. Gambetta et sa majorité républicaine n'ont voulu rien entendre. Que le budget de 1877 ne soit plus en équilibre, qu'il soit en déficit ! Mais que la République fasse à la France son don de joyeux avènement et que le commerce du sel paie au fisc un centime et quart de moins par livre !

Voilà le début du cabinet parlementaire

devant la Chambre des députés, dont les exigences ont été consultées pour sa formation bien plus que celles du Sénat. Ce début ne promet une existence ni longue ni glorieuse.

Il est vrai que le président du cabinet du 12 décembre, M. Jules Simon, et le ministre des finances, M. Léon Say, sont particulièrement antipathiques à M. Léon Gambetta. Tous ces « frères et amis, » comme on les appelle, sont des ennemis mortels. Et leur haine mutuelle n'est pas pour notre pauvre pays un élément de paix et un gage de sécurité.

La correspondance bonapartiste du *Progress de l'Aisne* affirme que, pendant la crise ministérielle, les gauches du Sénat et de la Chambre avaient formé le projet de se réunir en Assemblée plénière et de discuter, dans cette convention au petit pied, la déposition du Maréchal.

Deux mots de statistique puisés aux sources officielles :

Le mois de novembre et la première quinzaine de décembre ont acquis une triste célébrité par le nombre des crimes et des suicides.

Sur 22 suicides constatés pendant cette période, 14 se rapportent à des vieillards de 64 à 76 ans, âge où l'on tient le plus à la vie, et ont pour cause la misère, 4 proviennent de chagrins d'amour, 2 sont les suites de l'ivresse, et 2 n'ont pas de motifs connus.

Depuis les premiers jours de décembre, le travail, qui, d'ordinaire, est abondant à Paris à cette époque de l'année, a diminué d'une manière sensible.

Les ouvriers cordonniers, bijoutiers, parqueteurs et peintres sont presque sans ouvrage. Pour les ouvrières, la lingerie de luxe, la confection et la ganterie ont été forcées de congédier la moitié de leur personnel.

Dans les magasins de nouveautés, le chiffre des affaires est moitié de ce qu'il est dans une année ordinaire.

Etranger.

RUSSIE.

La Russie a deux capitales, Saint-Petersbourg, qui est le centre politique, et Moscou, le centre national. La première est favorable à la paix, la seconde veut la guerre. C'est dans ce contraste qu'il faut chercher la cause du double courant qui s'est manifesté dans la politique russe. A Saint-Petersbourg on a redouté la guerre pour des raisons à la fois d'ordre politique et d'ordre militaire.

La Russie est grande et puissante par sa force d'inertie. C'est-à-dire, pour traduire cette pensée dans une forme plus correcte, que cet empire est plus capable que tout autre Etat d'opposer une vive résistance à un envahisseur. En revanche, elle est moins apte que toute autre grande puissance militaire à une agression contre l'étranger. La Russie ne dispose pas, au moins pour le moment, d'une armée nombreuse lui assurant l'avantage dans une guerre hors des limites de son territoire. La mobilisation de l'armée du Sud a commencé en octobre, et l'on n'est pas encore parvenu à mettre en li-

gne 200,000 combattants. Le désarroi se fait partout sentir.

Ce sont là les appréhensions dans l'ordre militaire qui en ce moment rendent une entrée en campagne plus difficile en exerçant une pression défavorable à une politique d'agression. Les officiers de l'entourage du czar ne dissimulent pas les craintes qu'ils conçoivent touchant l'issue de la guerre. L'empereur lui-même se sent gagné chaque jour davantage à sa politique de paix à mesure que son séjour à Saint-Petersbourg se prolonge.

L'impression produite sur son esprit par les influences belliqueuses de Moscou tend à s'effacer. C'est à ces changements de dispositions opérés successivement dans l'esprit du czar qu'il faut attribuer les oscillations manifestes de la politique russe.

Tandis que la Russie donne l'exemple d'une activité fébrile, tandis qu'elle accumule armes, munitions, approvisionnements, et qu'elle réalise de grandes concentrations d'hommes, à la hâte, l'Autriche attend tranquillement l'heure d'entrer en lice.

Cette quiétude n'est pas une preuve d'indifférence. Au contraire, voilà trois ans que le gouvernement autrichien s'est préparé. Le ministre de la guerre n'a qu'à donner l'ordre de marcher : tout est prêt.

BELGIQUE.

L'agitation causée à Bruxelles par la catastrophe de la Banque de l'Union du Crédit est très-grande, malgré les paroles rassurantes de M. Malou, chef de cabinet au Parlement. Un consortium de banquiers sera installé lundi à la Banque nationale pour parer aux événements financiers. On dit que la situation de la Banque de l'Union du Crédit est moins mauvaise qu'on ne croyait. La garnison est consignée. On craint une démonstration d'ouvriers.

La crise commerciale est épouvantable.

M. Vandevin a succombé à sa blessure.

Une descente de justice a été faite à son domicile.

LA CROIX DE MIGNÉ.

A l'occasion de la fête anniversaire de la croix miraculeuse de Migné (Vienne), qui a été célébrée dimanche, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'événement qui en a été l'origine.

C'était le soir du dimanche 17 décembre 1826. A la fin d'une mission donnée à l'occasion du jubilé universel de cette année, les gens de Migné et des paroisses voisines étaient réunis, au nombre d'environ trois mille, pour la plantation d'une croix commémorative. Sur les marches du nouveau calvaire, devant l'auditoire attentif, l'un des deux prédicateurs de la mission, M. l'abbé Marsault, aumônier du collège royal de Poitiers, parlait des grandeurs de la croix. Il venait de rappeler la croix miraculeuse qui apparut à Constantin lorsqu'il marchait contre Maxence, puis la victoire éclatante qui fit connaître à Clovis le Dieu de Clotilde et de saint Rémi. Tout à coup une grande croix lumineuse, longue de plus de cent pieds et élevée de la même hauteur au-dessus du sol, parut aux yeux de toute la population. Aucun bruit, aucun éclat de lumière n'avait précédé son apparition.

A la vue de cette manifestation extraordinaire, tous les assistants pris d'un saisissement religieux se jetèrent à genoux. Les uns font entendre des acclamations, les autres se répandent en larmes; le prédicateur entonne le cantique de la mission: *Vive Jésus! vive sa croix!* que toute la foule reprend en chœur, les mains levées au ciel.

Il était environ cinq heures du soir; le soleil qui avait lui comme pour éclairer la fête, après plusieurs journées pluvieuses, était couché depuis plus d'une demi-heure. Pas de brouillard en bas, pas de vapeur en haut. Le temps était resté clair. La longue croix, parfaitement formée, se détachait en relief sur un ciel sans nuage au-dessus de la petite place de l'église, où la foule était groupée. Sa proportion était régulière, ses contours si nettement marqués que les quatre extrémités semblaient avoir été coupées à la scie; d'une couleur argentine uniforme qui tranchait sur la teinte azurée de l'air, elle s'étendait horizontalement dans la direction de l'église, la base au levant, le som-

met au couchant, de telle sorte que la traverse planait sur la tête des spectateurs. Elle était si près de terre que, selon qu'on se mettait à droite ou à gauche, on voyait les bras de la croix d'un côté ou de l'autre. Du pied de l'église, on l'apercevait au-dessus de sa tête, et si l'on s'éloignait un peu, elle paraissait faire un angle aigu avec le niveau de la place.

Ce n'était point l'effet d'un mirage lointain ni d'une hallucination des esprits. Toute cette foule voyait bien de ses yeux, à une petite distance de la terre, l'éclatant phénomène. On eut tout le loisir de le constater, et même de l'étudier sous ses différents aspects. Pendant plus d'une demi-heure, sans subir la moindre altération de couleur ni de forme, la croix resta visible à tous les regards; puis elle disparut graduellement à mesure que la procession rentra dans l'église; elle ne s'effaça qu'au moment où l'assistance émue, prosternée, recevait, pour terminer la cérémonie, la bénédiction du Saint-Sacrement. Alors, la nuit était venue, les étoiles commençaient à poindre.

Trois mille personnes avaient vu la croix. Presque tous ces témoins eurent à un prodige de la puissance et de la bonté divines; les récalcitrants qui n'avaient point ramenés les exercices du jubilé se réconcilièrent avec Dieu. Le fait était public, notoire. Les prédicateurs de la mission en rendirent compte immédiatement à l'évêque dans un rapport signé du curé, du maire et de son adjoint, de plusieurs fabriciens, d'un maréchal-des-logis de gendarmerie, d'un ancien adjudant sous-officier et d'une quarantaine de témoins notables. J'en ai vu l'original avec les signatures.

Aussitôt M^{rs} de Bouillé délégua deux des membres les plus distingués de son clergé, MM. de Rochemonteux, vicaire général, et Taury, chanoine, professeur de théologie au séminaire, pour informer canoniquement sur l'apparition de Migné. Ceux-ci s'adjoignirent MM. de Curson, maire de la commune, Boisgiraud, professeur de physique au collège royal de Poitiers et protestant de religion; J. Barbier, avocat, conservateur de la bibliothèque de la ville, et V. Larnay comme secrétaire. La commission ainsi formée se livra sur les lieux à une minutieuse enquête dont le résultat fut que l'apparition extraordinaire de la croix vue à Migné par plusieurs milliers de personnes sortait de l'ordre des phénomènes naturels. Un grand nombre de témoins avaient été entendus; tous s'accordaient sur les circonstances principales de l'événement.

Avant que la commission instituée par l'évêque eût arrêté ses conclusions, M. Desplaces-Dessessarts, premier conseiller de préfecture de la Vienne, avait adressé au préfet du département un rapport détaillé sur le même fait, qui se terminait ainsi: « Mais ce qui vous mettra à même de juger de l'impression qu'ont faite et la mission et l'apparition de la croix lumineuse, c'est que, dans une commune qui était loin d'être religieuse, c'est que tout le monde, un bien petit nombre d'individus exceptés, s'est approché des autels, qu'il n'y a plus ni haines ni divisions, que tous les habitants ont l'air de ne former qu'une seule famille. »

Aucun genre de preuve, aucune certitude ne manquait; au bout d'un an, l'autorité ecclésiastique, toujours patiente, toujours circonspecte dans ses jugements, prononça. Mgr de Bouillé déclara, dans un mandement aux prêtres de son diocèse, le caractère surnaturel de l'apparition. Une fête commémorative fut établie le troisième dimanche de l'Avent. Le Pape Léon XII daigna consacrer la date annuelle du miracle par la concession d'une indulgence plénière.

Quel rôle reste-t-il ici à l'incrédulité? Niera-t-elle le fait? Mais il est patent; mais il a été constaté par des milliers de personnes, constaté dans un rapport signé par des témoins irrécusables, constaté par une double enquête canonique et administrative. Prétendra-t-elle seulement l'expliquer par la science? Mais il y avait parmi les commissaires chargés de l'enquête un représentant non suspect de la science, et d'ailleurs les circonstances bien établies du fait défient, comme ont témoigné plusieurs savants notables, toute explication scientifique.

Dira-t-elle enfin que ce phénomène est l'effet de je ne sais quel hasard inexplicable? Mais, répondent les membres de la commission: « Si nous avons été surpris des particularités qui concernent l'existence du phénomène, nous avons admiré bien davantage

les conseils adorables de la Providence, qui a fait concourir cet événement avec des circonstances si propres à lui donner les heureux résultats qu'il a eus en effet. Lorsqu'on sait que le hasard n'est qu'un nom, que rien ici-bas n'a lieu sans dessein et sans une cause bien déterminée, on ne peut qu'être vivement frappé de voir apparaître tout-à-coup, au milieu des airs, une croix si manifeste et si régulière, dans le lieu et dans l'instant précis où un peuple nombreux est rassemblé pour célébrer le triomphe de la croix par une solennité imposante, et immédiatement après qu'on vient de s'entretenir d'une apparition miraculeuse, qui fut autrefois si glorieuse au christianisme; de voir que ce phénomène étonnant conserve toute son intégrité et la même situation, tandis que l'assemblée reste à le considérer; qu'il s'affaiblit à mesure que celle-ci se retire et qu'il disparaît à l'instant où l'un des actes les plus sacrés de la religion appelle toute l'attention des fidèles. »

Toutes les explications qu'on a imaginées et qu'on imaginera sont plus inadmissibles que le miracle lui-même. Mieux vaut croire que de raisonner. Le peuple de Migné, en majeure partie, a foi au miracle. Ce solennel anniversaire l'a ranimé dans sa croyance. De Poitiers et des villages environnants on est venu toute la semaine en pèlerinage. Le zélé curé de Migné s'était préparé avec son peuple à fêter dignement ce grand événement, l'un des plus considérables de ce siècle et même de l'histoire de l'Eglise.

ARTHUR LOHN.

Chronique Locale et de l'ouest.

AVIS DE PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 148^e de ligne, allant de Brives à Quimper, et un autre détachement du 28^e d'artillerie, allant de Tulle à Vannes, coucheront à Saumur les 21 et 22 décembre courant, et seront logés chez les habitants du quartier Saint-Nicolas.

19 décembre 1876.

Le Maire de Saumur, LECOY.

Par décret du Président de la République, en date du 13 de ce mois, le tirage au sort de la classe de 1876 commencera le 1^{er} février 1877.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Demain jeudi, 21 décembre, à 8 heures du soir, la musique des sapeurs-pompiers donnera une soirée musicale dans les salons de la Mairie.

En voici le programme:

- 1^o Fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, exécutée par la musique des pompiers (Donizetti).
- 2^o Ouverture de *l'Italienne à Alger*, pour orgue et piano (Rossini).
- 3^o Romance de *Mignon* (A. Thomas).
- 4^o Fantaisie sur *Galathée*, pour violon, (V. Massé).
- 5^o Mosaïque sur *Robert le Diable*, exécutée par la musique des pompiers (G. Meyerbeer).
- 6^o *Ma Philosophie*, romance, paroles de M. C. Marchand, musique de J. Fernet.
- 7^o Ouverture du *Chalet* (Adam).
- 8^o Duo de *Lucie* (Donizetti).
- 9^o Retraite (Lefebure-Weyl).

Le piano sera tenu par M^{rs} DE BECOUR.

L'Observatoire de Paris signalé hier sur la mer d'Irlande une forte dépression qui tendait à descendre sur les côtes de la Manche.

Dès hier soir, une forte dépression s'est manifestée chez nous. Le baromètre est descendu à 734^{mm}, et toute la nuit il a fait un temps épouvantable.

D'après l'Observatoire, la pression étant relativement basse sur toute l'Europe occidentale, cette nouvelle perturbation ne paraît pas dangereuse pour nos côtes; elle maintiendra seulement le temps couvert ou pluvieux en France.

UNE PETITION A LA CHAMBRE.

Dans le dernier feuillet des pétitions rapportées par les commissions de la Chambre des députés, nous en remarquons une due à un habitant de Maine-et-Loire et relative aux sapeurs-pompiers. Elle a pour rapporteur M. Joigneaux.

En voici le texte:

« Pétition n^o 454. — Le sieur Vauquelin père, propriétaire à Cholet (Maine-et-Loire), demande que les compagnies d'assurances contre l'incendie fassent les fonds d'une caisse de secours et de retraites aux sapeurs-pompiers. »

» *Motifs de la commission.* — L'institution d'une caisse de secours et de retraites, sollicitée par le ministre de l'intérieur, est absolument nécessaire. C'est le moindre encouragement qu'on puisse offrir à des hommes dévoués. Dans les villes, le seul privilège accordé aux sapeurs-pompiers consiste dans la dispense de loger les militaires; dans les campagnes, où il est bien rare que l'on ait à loger des militaires, aucun encouragement n'existe, et le recrutement des pompiers, déjà bien difficile, finirait par devenir impossible.

» L'établissement d'une caisse de secours et de retraites semble donc, à titre de stimulant, d'une absolue nécessité.

» Mais on ne peut pas vouloir que les habitants, et encore moins les sapeurs-pompiers, fassent les fonds de cette caisse.

» C'est surtout aux compagnies d'assurance, ce sont par conséquent les compagnies en question qui doivent être tenues de reconnaître les services rendus. C'est précisément ce que demande la pétition du sieur Vauquelin.

» En conséquence, la 5^e commission des pétitions propose le renvoi de cette pétition à M. le ministre de l'intérieur. (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

N'est-on pas porté à croire que ceux qui ont exploré les troncs de diverses églises dans le Saumurois ont tous porté le théâtre de leurs exploits dans le bas Anjou?

On écrit de Chalons que le tronc de l'église Saint-Maurille de Chalons, destiné à recevoir le don de Saint-Pierre, a été forcé à l'aide d'un ciseau à froid, et le contenu, moins 35 centimes, volé samedi dernier.

A Béhuard, encore, le tronc de l'église a été pillé. Le contenu également été pris, moins 15 centimes.

Le ou les voleurs sont encore inconnus.

Cholet. — Nous lisons dans *l'Intérêt public*:

Samedi 16 décembre, à 9 heures 15 minutes du matin, l'état-major du 135^e de ligne et le 3^e bataillon de ce régiment arrivaient en gare de Cholet. Une foule nombreuse et sympathique a salué l'entrée en ville de ce beau bataillon, en tête duquel marchaient le colonel et les officiers supérieurs.

La musique municipale, toujours courtoise, s'était rendue au-devant de celle du 135^e. Dans le parcours, par la colonne, de la rue du Paradis, de la rue Nationale et du boulevard Gustave-Richard, les deux musiques ont alternativement exécuté de brillantes marches.

Par suite de l'arrivée du 3^e bataillon, la garnison de notre ville se trouve aussi complète que le permet le casernement disponible. Après l'achèvement de la grande caserne, le bataillon détaché à Bressuire sera appelé dans nos murs.

UNE INNOVATION.

Angers. — A propos de la musique du 77^e de ligne, qui s'est fait entendre pour la première fois dimanche au Jardin du Mail, le *Patriote* dit que, sous l'habile direction de son chef, M. Sineau, elle a exécuté de la façon la plus brillante les différents morceaux du programme annoncé.

Mais une surprise avait été réservée au public. Dans le dernier morceau, la police des *Bébé*, la moitié des exécutants, abandonnant leurs instruments, se sont mis à chanter, tandis que l'autre moitié accompagnait.

Cette innovation a été saluée par de chaleureux applaudissements.

Le directeur, M. Sineau, est un compositeur de mérite. Sa marche, *Kollon*, qui était inscrite au programme, lui fait le plus grand honneur.

A Angers, l'avant-dernière nuit, un homme a été frappé d'un coup de gouteau, par Bourgeoise. Les faits de ce genre semblent se renouveler bien souvent en cette ville depuis quelque temps.

Montjean. — Mercredi dernier, 13 courant, un jeune homme de 13 ans, qui, pour

